

Stefan Kałuski

L'IMPORTANCE DES CONDITIONS NATURELLES DANS LE FONCTIONNEMENT DES FRONTIÈRES POLITIQUES

Les frontières politiques attirent l'intérêt de plusieurs disciplines scientifiques, à savoir, l'histoire, la politologie, le droit international, la géographie, la sociologie et autres. Chacune d'elles examine des traits choisis des frontières, essentiels pour l'objet de recherche des sciences particulières. Même divers domaines de la géographie s'intéressent aux différents aspects de la problématique des frontières politiques. Le caractère varié du sujet a, pour conséquence, l'intérêt que portent à ce problème non seulement la géographie politique mais également la géographie économique, sociale ou régionale (Gallusser, 1981, Leimgruber, 1980).

Les conditions naturelles où fonctionnent des frontières politiques dites naturelles méritent davantage d'intérêt de la part des géographes.

Dans l'acception courante du terme par ces frontières-là on comprend les frontières étatiques qui mènent le long des faîtes des montagnes, des fleuves, des lacs, des déserts ou des marais. Eugeniusz Romer (1901) les a déterminées comme „ceinture qui entrave considérablement la migration de l'homme”.

La division des frontières en naturelles et artificielles a été l'objet d'une critique argumentée de différentes manières. En rejetant les conceptions philosophiques et méthodologiques du déterminisme géographique, la plupart des géographes ont cessé de s'intéresser aux conditions naturelles du tracé et du fonctionnement des frontières politiques pour ne pas s'attirer le reproche de propager des idées déterministes. Une certaine réserve à employer la notion de la frontière naturelle explique également sa généalogie géopolitique. Les partisans de cette pseudo-science ou, plus exactement, de cette doctrine politique pseudo-scientifique, identifiaient, en effet, les frontières naturelles à celles qui „assurent la sécurité”, à la possession desquelles devrait aspirer chaque pays, ce qui sanctionnait, par conséquent, une expansion territoriale.

L'argument le plus souvent utilisé contre la notion de la frontière naturelle est la perte de son actualité le jour où, grâce au développement

de la technique militaire et surtout de l'aviation et des missiles, les frontières politiques ont perdu leur portée stratégique.

„Dans le siècle atomique la valorisation des frontières du point de vue géographique serait une tâche tardive. La frontière du pays est une notion purement juridique. La notion de la frontière naturelle dans son acception classique n'existe plus de nos jours” (Staszewski, 1958).

La division en frontières naturelles et artificielles est souvent contestée dans le droit international. Selon Lapradelle (1928) toutes les frontières politiques sont des artéfacts — des lignes constituées par l'homme. On souligne également que leur rôle en tant qu'entrave de communication baisse. Citons, p.ex., ces foules de touristes étrangers en Espagne que la frontière naturelle des Pyrénées n'a pas arrêtés. Les géographes n'ont cependant pas renoncé entièrement à la notion de la frontière naturelle. Même ceux qui les critiquent ouvertement, en évoquant ces frontières utilisent les expressions telles que „marquées par la nature”, comme Whittlesey ou „empruntées à la nature”, comme Sieger.

De même, la déclaration du juriste Lapradelle déjà cité n'a pas empêché son auteur de distinguer „les frontières artificielles dérivées” et „les frontières artificielles propres”.

Malgré les négations fréquemment déclarées concernant la division en frontières naturelles et artificielles, il est significatif que ces dénominations soient employées à caractériser les frontières dans beaucoup de monographies géographiques. La division en frontières naturelles et artificielles est mentionnée dans bon nombre d'encyclopédies et de dictionnaires géographiques, sans commentaire niant sa justesse ou son actualité. Dans les ouvrages les plus récents du domaine du droit international on peut relever la constatation qu' „il est inévitable de traiter de façon particulière les frontières dites naturelles” (Tyranowski, 1977). Cela résulte du fait que la frontière naturelle, facile à déterminer dans un traité de frontière, fait souvent apparaître des problèmes au moment de sa délimitation sur le terrain où il est difficile de situer ou de repérer des éléments naturels cités dans un accord de frontière. Ainsi, par exemple, conformément au traité de 1856, la frontière entre l'Argentine et le Chili devait mener le long des sommets andins „séparant les eaux”. Au moment de tracer la frontière sur le terrain, c'est-à-dire, au moment de sa délimitation il est apparu que par endroits, la ligne longeant la chaîne principale de cîmes ne correspond pas à la ligne de partage des eaux.

On pourrait citer également plusieurs exemples de différends frontaliers, durant bien des années et ayant pour genèse des phénomènes naturels apportant des changements dans le tracé de la ligne de frontière, établi initialement, comme par exemple le différend concernant la frontière sur le Rio Grande séparant les Etats-Unis et le Mexique. Les questions de ce genre sont résolues le plus fréquemment sans la participation des géographes (ou bien interviennent uniquement dans le rôle des consultants), et

sont relativement faciles à trancher en admettant, bien entendu, la bonne volonté des parties au conflit.

Beaucoup plus de problèmes résultent de ce que l'on pourrait déterminer comme une exploitation rationnelle et équitable des ressources naturelles dans les zones frontalières. Ce sont là des questions difficiles à résoudre sans recourir aux recherches géographiques englobant plusieurs domaines. Les problèmes relatifs aux fleuves frontaliers peuvent en servir d'exemple classique. En dépit de la constatation de Romer, ayant, paraît-il, perdu de son actualité qu' „un fleuve n'est pas indiqué comme une frontière par la nature", sur le continent européen seulement les fleuves recouvrent six mille kilomètres des frontières étatiques (*Register of International Rivers*, 1987). De même, bon nombre de frontières passent le long des plus grands fleuves en Amérique Latine, en Asie et en Afrique. Dans le siècle passé encore, les problèmes relatifs aux fleuves frontaliers se limitaient à la délimitation de la ligne de frontière. Avec l'utilisation accrue des eaux des fleuves et des rivières à des fins autres que la navigation, c'est-à-dire, avec la mise à profit des eaux à des fins de la commune, de l'industrie, de l'agriculture, du développement des centrales hydro-électriques, avec l'augmentation de la pollution des fleuves et des rivières, toutes ces questions-là deviennent l'objet des négociations des représentants des gouvernements des pays concernés et, de plus en plus souvent, l'objet d'intérêt des géographes.

Le fleuve Rio Grande cité plus haut, portant au Mexique le nom de Rio Bravo del Norte peut être considéré comme un exemple intéressant du changement de l'objet du conflit. Durant quelques dizaines d'années, il y a eu des litiges entre les pays voisins concernant le tracé de la ligne de frontière sur ce fleuve qui, ayant souvent changé de son cours, a provoqué des modifications du tracé de la frontière. On est déjà parvenu à une entente en la matière, mais il semble que la question du règlement des principes de l'exploitation des eaux de ce fleuve par les pays voisins soit de loin plus grave. La zone frontalière entre les Etats-Unis et le Mexique compte, en effet, parmi les terrains les plus secs. Avec les eaux du Rio Bravo on irrigue actuellement près de 400 mille hectares aux USA. Selon les prévisions, jusqu'à la fin du siècle la demande en eau pour l'agriculture et à des fins communaux des deux côtés de la frontière augmenterait de moitié. La situation particulièrement grave est celle des deux grandes villes — Ciudad Juarez mexicaine et El Paso américaine situées sur les deux rives du Rio Grande et utilisant les eaux de ce fleuve pour des besoins communaux et industriels. Dans la situation d'un manque d'eau catastrophique dans les deux villes, on a fait recours aux sources souterraines qui heureusement se sont avérées riches et se trouvent en plus dans la proximité de ces villes. La mise à profit de cette eau a cependant suscité d'autres conflits, car on a révélé que les eaux souterraines se rejoignent au-dessous de la ligne de frontière des deux

pays. A l'heure actuelle, on prévoit que ce différend ne verra pas de sitôt de résolutions juridiques satisfaisant les deux parties concernées.

L'exemple positif, toutefois, de l'utilisation des fleuves frontaliers peut être fourni par des constructions de plus en plus nombreuses des lacs de barrage et des centrales hydro-électriques sur ces fleuves. Nous aimerions souligner que pour bien des pays cela crée une chance unique d'entrer en possession d'une telle centrale, car les possibilités d'investissement d'un seul pays pourraient s'avérer trop modestes, compte tenu de frais considérables qu'exigent des entreprises pareilles. Parmi les constructions hydro-électriques les plus importantes élevées sur les fleuves frontaliers, on compte le Djerdap sur le Danube (Yougoslavie et Roumanie), le Kariba sur le Zambèze (Zambie et Zimbabwe) ou bien une construction encore inachevée sur un secteur frontalier du rio Parana (Brésil et Paraguay).

Tenant compte du fait que la création du lac de barrage et de la centrale hydro-électrique change souvent considérablement la situation sur les terrains avoisinants, en contribuant d'habitude à leur développement régional et en causant souvent des perturbations diverses, une telle région devient l'objet des recherches géographiques internationales.

Les problèmes relatifs à l'utilisation des eaux des fleuves frontaliers et avant tout ceux de leur étendue territoriale qui est beaucoup plus large que ne l'est la vallée fluviale sont également perçus par les représentants du droit international qui proposent l'extension des notions du „fleuve international” ou du „fleuve frontalier” en employant l'expression du „bassin fluvial international” (*Helsinki Rules...*, 1967).

De même, beaucoup de problèmes résultent de la mise à profit des lacs frontaliers comme par exemple le lac de Constance, le lac Léman ou les Grands Lacs à la frontière entre les Etats-Unis et le Canada. La pollution croissante des eaux de ces lacs est un problème le plus important.

En admettant que de grands complexes forestiers constituent, eux aussi, une frontière naturelle, il faudrait remarquer que dans bon nombre de pays ils sont concentrés dans les régions frontalières. Cela résulte de ce que les terrains frontaliers n'ont pas été un lieu attrayant pour la colonisation et la localisation industrielle. Ainsi par exemple, si les forêts en Pologne occupent environ 27% de la superficie du pays, dans non moins de cinq voïvodies frontalières cette valeur dépasse 40%. Hélas, la coopération internationale est dans ce domaine de loin moins active que, par exemple, dans celui de l'administration des eaux. De nombreux terrains où les frontières étatiques passent à travers des complexes forestiers n'ont pas connu d'initiatives à la coopération à combattre les incendies, etc. Des ressources forestières, souvent les plus précieuses, souffrent de cet état de choses.

Dans bon nombre de pays, on participe aux initiatives conjointes

visant à assécher les marais ou à rendre productifs les terrains désertiques. Des activités particulièrement intenses ont été déployées en faveur de la protection des terrains frontaliers de valeur naturelle unique.

En examinant sur les cartes l'emplacement des parcs nationaux, nous apercevons souvent que leurs territoires se rejoignent des deux côtés de la frontière. Les administrations de ces parcs s'entendent d'ordinaire sur les règles communes de la protection de la nature. Les parcs nationaux de Tatra, de Karkonosze ou de Pieniny en Pologne et les territoires des parcs nationaux tchécoslovaques contigus peuvent en servir d'exemple.

En observant toutes ces activités, on pourrait constater que la distinction des frontières en naturelles et artificielles n'a pas tant perdu d'actualité qu'elle a changé de signification. Les frontières naturelles ont perdu irréversiblement leur importance stratégique, leur rôle d'une entrave de communication disparaît. Indispensables, cependant, deviennent des initiatives coordonnées relevant des domaines tels que l'économie des eaux sur les fleuves frontaliers, la protection de l'environnement sur les terrains extrêmement sensibles à l'ingérence humaine, tels les montagnes, les forêts ou les déserts que traversent les frontières des Etats.

En suivant ce raisonnement, la délimitation des frontières naturelles paraît être logiquement justifiée et socialement utile. Les frontières naturelles peuvent également constituer un objet intéressant aussi bien des recherches géographiques que de la vulgarisation scientifique.

BIBLIOGRAPHIE

- Gallusser, W., 1981, „Grenze und Kulturlandschaft”. *Regio Basiliensis-Basler Zeitung für Geographie*, n° 22.
- Helsinki Rules on the Uses of the Waters of International Rivers*, Report of the 52 Conference held at Helsinki.
- Lapradelle, P. G., 1928, *La frontière*, Paris.
- Leimgruber, W., 1980, *Die Grenze als Forschungsobjekt der Geographie*, Basel.
- Register of International Rivers*, 1978 Pergamon Press, Oxford — New York.
- Romer, E., 1901, *Rola rzek w historii i geografii narodów* (Le rôle des fleuves et des rivières dans l'histoire et la géographie des nations), Lwów.
- Staszewski, J., 1959, *O rubieży antropogeograficznej* (De la frontière anthropogéographique), Gdańsk.
- Tyranowski, J., 1979, *Sukcesja państw a traktaty w sprawie granic* (La succession d'Etats et les traités sur les frontières), Poznań.

